

Recherches sociographiques



Réjane BLARY, *Habitat : du discours aux pratiques* ;
Pierre-Yves GUAY, *Introduction à l'urbanisme : approche
théoriques, instruments et critères* ; Danielle PILETTE,
*L'urbanisme au Québec : organisation, législation,
perspectives politiques*

Louis Guay

Volume 31, numéro 2, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056538ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056538ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Guay, L. (1990). Compte rendu de [Réjane BLARY, *Habitat : du discours aux pratiques* ; Pierre-Yves GUAY, *Introduction à l'urbanisme : approche théoriques, instruments et critères* ; Danielle PILETTE, *L'urbanisme au Québec : organisation, législation, perspectives politiques*]. *Recherches sociographiques*, 31(2), 300–305. <https://doi.org/10.7202/056538ar>

élèves qui s'exercent par la suite jusqu'à la maîtrise de l'activité. Au cours de la décennie 1960, on s'intéresse davantage à la formation de « la totalité de l'être humain » et on conçoit de plus en plus aisément que « les objectifs de l'école ne sauraient se limiter à ceux du monde du travail ». (P. 123.) Les enseignants formés à l'université semblent cependant plus sensibles que leurs aînés à la nécessité d'une préparation pédagogique.

Dans la conclusion de cet ouvrage, on s'attendait à voir, selon les termes du titre, ce que la formation des maîtres représentait pour la Révolution tranquille et *vice versa*. Mais non ! Les auteurs ont préféré reprendre l'énumération des aspects de la crise que traverse actuellement le système d'éducation. Les liens entre ces éléments et la signification que prennent les changements effectués dans la foulée des mutations idéologiques et politiques qu'a connues la société québécoise, le lecteur doit les reconstituer lui-même !

Exception faite des chapitres de Roland Vinette, de Jean-Jacques Jolois et de Robert Morrissette, ce livre compte beaucoup trop de répétitions, non seulement d'un chapitre à l'autre mais parfois à l'intérieur d'un même chapitre. Le lecteur aurait apprécié une synthèse qui reflète ces témoignages ayant en commun par-dessus tout une déception à l'égard de la réforme et une nostalgie jamais cachée d'une ambiance disparue pour toujours de la scène scolaire. L'ouvrage comporte des lacunes méthodologiques : il n'a pas précisé selon quels critères s'est fait le choix des témoins, ni comment on a conduit les entrevues, ni quel traitement on a réservé au corpus recueilli. Nonobstant ses faiblesses, le document vient à point nommé en cette période de questionnement sur la réforme scolaire des années soixante. Il contribue à une meilleure compréhension des efforts entrepris au cours des années 1940-1950 dans le but de changer les pratiques pédagogiques et d'améliorer l'efficacité du système d'enseignement. Il jette un éclairage sur les sentiments de ceux qui ont dû subir les contrecoups de l'entreprise.

M'hammed MELLOUKI

*Département d'administration et politique scolaires,
Université Laval.*

Réjane BLARY, *Habitat: du discours aux pratiques*, Montréal, Méridien, 1988, 368 p.

Pierre-Yves GUAY, *Introduction à l'urbanisme: approches théoriques, instruments et critères*, Mont-Royal, Modulo, 1987, viii+178 p.

Danielle PILETTE, *L'urbanisme au Québec: organisation, législation, perspectives politiques*, Montréal, Agence d'Arc, 1986, 160 p.

Les ouvrages sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire au Québec ne sont pas légion. À peine quelques recueils ou anthologies, au cours des dernières années, présentent-elles diverses facettes de la planification de l'espace. Dans ce domaine, les écrits gouvernementaux sont plus nombreux et plus fréquents que les études en profondeur des

mécanismes de décision, de la pratique institutionnelle et des changements sociopolitiques. Il faut saluer la parution de trois analyses qui comblent un certain vide.

L'ouvrage de GUAY (aucun lien de parenté avec le signataire) s'adresse principalement aux cégépiens qui suivent un premier cours en urbanisme, mais il pourrait très bien servir d'introduction dans un cours universitaire. L'auteur tente deux descriptions : les principales approches théoriques qui permettent de comprendre à la fois l'objet de l'intervention, la ville, et les modes d'intervention ; et les instruments utilisés en urbanisme. Bien que centré sur la ville et l'urbanisme, ce livre pourrait aussi appuyer des enseignements en aménagement du territoire.

Les approches théoriques à la ville sont multiples. Plusieurs disciplines des sciences sociales contribuent, de manière différente, à la compréhension du phénomène urbain. L'auteur indique, brièvement, mais avec aplomb, l'apport des branches biophysique et socio-économique où l'urbaniste et, plus largement, l'aménageur du territoire puisent leurs connaissances de base.

On se propose de voir en quoi l'urbanisme peut être conçu comme une discipline partiellement autonome. Après avoir pris soin d'en définir les diverses conceptions, l'auteur s'attarde à distinguer de façon plus détaillée les deux grandes « familles » théoriques qui, selon lui, caractérisent l'étude de la ville et la pratique urbanistique. Les approches critiques et fonctionnalistes s'opposent de manière souvent radicale. Ce découpage est certes critiquable. En effet, il ne permet pas de tenir compte de toutes les nuances à l'intérieur d'une même famille. En revanche, l'auteur est assez adroit pour résumer les traits propres à chaque tradition théorique.

Les fondements de cette double perception m'apparaissent essentiellement idéologiques. Pour l'auteur, les approches fonctionnalistes prennent racine dans la modernité et dans l'acceptation d'un « nouvel ordre social hérité de la Révolution industrielle ». (P. 41.) La démarche critique, elle, origine du marxisme et se fonde sur une charge du nouvel ordre social et économique dominé par le capitalisme. Alors que les fonctionnalistes cherchent à proposer une ville idéale, les critiques s'y refusent pour chercher plutôt « à comprendre les causes profondes des malaises urbains ». (P. 59.)

Cette distinction entre les deux tendances a eu cours un certain temps, mais plus aujourd'hui. Autant les unes que les autres tentent-elles de comprendre, aucune ne cherche les causes de l'ordre social consécutif à la révolution industrielle. On ne peut accuser l'école de Chicago de refuser de saisir le phénomène urbain et de n'aspirer qu'à justifier l'ordre établi. La critique n'est pas l'apanage d'un seul mouvement de pensée : faire œuvre scientifique, c'est faire œuvre critique. Ce serait verser dans le débat idéologique que de réserver cette attitude essentielle à l'avancement des connaissances à la seule analyse marxiste. D'ailleurs, un des problèmes de cette division en deux « mondes » provient de l'utilisation ambiguë de la dichotomie pour l'analyse urbaine et pour l'analyse de la pratique urbanistique. Une vision fonctionnaliste de la ville peut aussi donner lieu à des critiques de l'urbanisme.

Les débats idéologiques n'empêchent pas les urbanistes de pratiquer leur métier. Les autres parties de l'ouvrage présentent divers instruments d'urbanisme qui facilitent l'intervention. Schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, règlement de lotissement et de construction sont exposés de manière succincte et précise. L'auteur termine par un examen

des critères d'aménagement, notamment ceux qui président à la localisation des activités dans l'espace.

Sûrement une précieuse référence pour qui voudra s'initier à l'urbanisme, ce livre ne saurait cependant être suffisant. Pour un examen plus approfondi des lois, des institutions et de certains aspects de la politique qui façonnent le territoire, il faut se tourner vers Danielle PILETTE.

* * *

En quelque cent cinquante pages, dans un style direct, elle dresse un portrait de l'urbanisme québécois, en mettant l'accent sur les lois et les institutions, sur le rôle de l'Administration municipale, encadrée évidemment par les paliers supérieurs de gouvernement, notamment le provincial. Trois lois fondamentales apparaissent comme les piliers de l'urbanisme actuel au Québec: la loi sur la protection du territoire agricole, la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et la loi sur la fiscalité municipale. Leur introduction est menée avec adresse; leur développement, de manière juridique avec textes à l'appui: quel est le contenu? qui fait quoi? quels sont les pouvoirs, les obligations? quels sont les mesures d'application? qu'est-ce qu'un schéma d'aménagement, un plan d'urbanisme, etc.?

L'auteur examine ensuite, de façon plus théorique qu'empirique, les répercussions de ces lois sur la gestion du territoire. Privilégiant une analyse juridique et institutionnelle, elle n'étudie pas —et c'est dommage!— comment telle ou telle municipalité s'est adaptée aux nouvelles règles du jeu. La loi sur la protection du territoire agricole, malgré la générosité de ses intentions, freine le développement urbain. Des municipalités se plaignent, protestent, cherchent des dérogations auprès de la Commission de protection du territoire agricole. Il est malheureux que l'auteur n'ait pas fait mention des critiques de la loi ni considéré les décisions de la Commission. Une remarque similaire pourrait lui être adressée en ce qui a trait à la pratique urbanistique depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les travaux de l'Institut national de recherche scientifique (I.N.R.S.) —Urbanisation, ceux notamment de Gérald Fortin sur les municipalités régionales de comté, et de Marcel Gaudreau sur les schémas d'aménagement, ne sont pas même critiqués.

Sur cet aspect, l'ouvrage accuse des lacunes. L'analyse juridique et institutionnelle possède des qualités indéniables, surtout en faisant ressortir les règles qui définissent l'action et les interventions en urbanisme et en aménagement du territoire. Les récentes lois d'à peine quinze ans visent à remplacer les formes traditionnelles d'urbanisme: un urbanisme passif, dominé par le zonage et pratiqué par les municipalités, et un «urbanisme» privé, mené par les promoteurs immobiliers. Les nouvelles normes encouragent un urbanisme un peu plus actif qui reste encore à décrire. En réalité, seules des études de cas, même partielles, auraient très nettement apporté un éclairage plus nuancé et plus diversifié sur la réalité urbanistique, et fourni des éléments de réponse à la question que l'auteur aborde dans sa conclusion, à savoir si l'aménagement et l'urbanisme sont des pratiques techniques ou politiques.

* * *

Cette tension relativement aux pouvoirs politique et technocratique est admirablement reprise dans l'ouvrage de Réjane BLARY sur la politique de l'habitat et de l'habitation. Plus spécifique que les deux autres, ce document est riche de renseignements sur les politiques du

logement et des infrastructures au Canada. L'auteur y a mené une recherche approfondie sur divers programmes sous l'angle de l'autonomie relative du pouvoir administratif par rapport au pouvoir politique.

Depuis la dernière guerre, les États sont intervenus massivement dans la production du cadre bâti, avec le logement et les infrastructures urbaines comme secteur de prédilection. Le Canada n'a pas échappé à cette tendance des pays industriels. Certes, l'Europe, voire les États-Unis, l'ont devancé par une participation plus ancienne et plus continue. Quel que soit le pays, ce sont les modalités et les mesures qui ont varié : par exemple, le logement public est loin d'être secondaire dans les pays européens (habitation à loyers modiques, *Council houses*, etc.), alors qu'il est resté longtemps à peu près inexistant au Canada.

À partir de 1945, le Canada élabore une politique de l'habitat et de l'habitation qui lui est propre. Loin de construire lui-même, l'État laisse faire le secteur privé. Mais il encadre, financièrement et normativement, la construction de maisons, d'infrastructures et d'équipements urbains. L'auteur nous conduit à travers la multitude des programmes mis en place, à Québec et à Ottawa, pour loger et équiper principalement les urbains qui forment 80% de la population canadienne. Tout en prenant soin de remonter à l'origine de plusieurs mesures, Blary s'attarde à leur évolution durant les années 1970-1980.

Par de vastes plans, d'énormes investissements, de grandes organisations, le Canada s'est impliqué fortement dans l'amélioration du cadre bâti suivant les orientations données aux programmes par les parlementaires. Il fallut établir les finalités et les normes d'application. Qui peut bénéficier de tel ou tel programme ? Quelle est la part financière du gouvernement ? celle du citoyen ? Qui finance ? qui garantit le financement ? Autant de questions que l'auteur examine en profondeur.

Chaque grand programme y passe. D'abord, on assiste à son élaboration par le gouvernement et les parlementaires. À ce niveau politique, les orientations sont discutées et approuvées. Les députés participent aux débats, de manière variée, selon que leur parti est au pouvoir ou non. L'auteur a revu toutes ces contributions en chambre : leur nombre, leur contenu, leur succès aussi. Certaines mesures sont plus propices que d'autres aux réactions politiques : le logement excite plus que les infrastructures. Politiciens et fonctionnaires se partagent les tâches de par la répartition normale des fonctions, mais aussi de par la nature même des programmes. L'auteur est ou ne peut plus explicite sur ce point. Les programmes techniques (p. ex., celui de l'assainissement des eaux) soulèvent moins de vagues parlementaires que ceux à caractère économique et social (programmes de logement, d'accessibilité au logement, de revitalisation des centres urbains), car des électeurs, des groupes particuliers sont touchés. Aussi, comme les politiques aspirent à jouer un rôle de guide, ils scrutent à la loupe ces projets aussitôt qu'ils sont présentés au Parlement.

Il ne saurait être question de revoir tous les programmes passés sous l'œil critique de la chercheuse. C'est plutôt le portrait d'ensemble qui mérite un examen attentif. La thèse de l'auteur porte sur l'autonomie de l'Administration. Le pendant du discours sur l'habitat, c'est un ensemble de pratiques avec des exigences et des conditions particulières. L'intervention publique commande de grands moyens. L'appareil administratif est soumis à des règles de saine gestion financière, la commande étant souvent plus implicite qu'explicite. Mais ces exigences générales ne définissent pas de manière précise les normes qui vont guider la mise en place des programmes. Comme l'auteur le souligne avec justesse, il y a une zone d'incertitude très grande entre les orientations générales et les normes d'application.

S'inspirant des travaux de Michel Crozier, elle croit — et le démontre avec brio — que c'est dans cette zone grise que se fonde le pouvoir administratif et technocratique. Les fonctionnaires, les cadres administratifs plus exactement, possèdent en outre une somme de renseignements plus grande que la plupart des politiciens. Souvent, ils sont eux-mêmes la source des données sur lesquelles les parlementaires fondent leurs décisions. Par conséquent, le pouvoir administratif est loin d'être un pouvoir subordonné.

Qu'est-ce que cette recherche nous enseigne sur le rapport entre État et société, d'une part, et entre administratif et politique, d'autre part? Premièrement, le pouvoir politique est tributaire de son administration pour l'information de base. Les parlementaires utilisent rarement des sources extérieures aux appareils administratifs. Dans le domaine du logement par exemple, Statistique Canada et la Société canadienne d'hypothèque et de logement sont les principales. On oublie souvent que les États modernes sont de considérables producteurs et cueilleurs d'informations sous-jacentes à bon nombre de décisions éclairées. En conséquence, aux dires de l'auteur, les politiciens ne peuvent se référer à des sources indépendantes, mais j'avoue ne pas trop saisir sa réticence à cet état des choses. En quoi les sources internes, incluant Statistique Canada, seraient-elles moins fiables que des sources extérieures? Serait-il possible à ces sources privées de fournir autant de données sur les citoyens canadiens que les agences gouvernementales? Reste tout de même que les parlementaires sont dépendants de l'information, dépendance qui ne provient pas, à mon avis, du fait que l'information soit interne, mais qu'ils peuvent difficilement la maîtriser avec autant d'aplomb que les spécialistes ou les cadres administratifs qui l'accumulent et l'utilisent régulièrement.

Deuxièmement, le politique n'apparaît pas, à la lumière des programmes examinés, comme la seule instance privilégiée de relations avec la société. Bien au contraire, souvent ce sont les fonctionnaires qui sont mieux à même de tisser des liens, en participant à un réseau social très précis avec les producteurs et les consommateurs de logements et d'infrastructures. L'ouvrage de Blary arrive adéquatement à nous sensibiliser à la variété et à la complexité de ces réseaux. L'application d'un programme d'habitat ou d'habitation met en scène divers acteurs: les politiques, les fonctionnaires, les municipalités, les professionnels, les consommateurs, les producteurs, les institutions financières, etc. Les cadres administratifs sont au cœur de ce réseau, car ils jouissent de connaissances privilégiées, d'une expérience longuement acquise et d'un savoir-faire technique (tacite ou explicite) difficilement acquérables par les parlementaires qui ne peuvent se substituer aux premiers, mais qui doivent «leur faire confiance». Or ce faisant, ils leur délèguent une part de leurs responsabilités.

L'auteur en conclut à une très grande autonomie du secteur administratif sur le secteur politique. S'agit-il d'une dérive «naturelle» des sociétés contemporaines? Elle semble le penser. Faut-il s'en plaindre? Ce n'est pas son rôle de prescrire, d'autant moins que les parlementaires eux-mêmes ne s'inquiètent pas du pouvoir accru de leurs cadres administratifs...

Réjane Blary ouvre la porte à une grande question sociologique et politique: le pouvoir échappe-t-il à ceux qui sont légitimement chargés de l'exercer. Les débats sur la montée des technocrates sont vifs et animés. Juriste de formation, enseignant l'urbanisme, l'auteur y apporte sa contribution, en la faisant porter non sur les aspects théoriques et généraux, mais sur des lieux et des objets particuliers, là où se rencontrent régulièrement l'homme politique

et l'administrateur. Au sujet de l'approche marxiste urbaine, elle rejoint les analyses de Ray Pahl sur le rôle des «aménageurs urbains» dans l'allocation et la distribution des ressources. Ainsi, entre les pouvoirs politique et économique et les classes urbaines s'interposent des acteurs sociaux divers, professionnels et cadres administratifs au service de l'État. Blary apporte aussi, à cette échelle, mais précieusement, des arguments au clan antitechnocratique. Mais, en même temps, ne vient-elle pas en modérer les élans ? Et si le partage entre politique et administratif était fonctionnel, permettant aux uns comme aux autres d'être «reliés», de manière différente, à la société civile ?

Louis GUAY

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Peta TANCRED-SHERIFF (dir.), *Recherche féministe : bilan et perspectives d'avenir*, Kingston et Montréal, McGill/Queen's University Press, 1988, 303 p.

L'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF) tenait en 1986 un colloque dans le but de faire un bilan et d'explorer les pistes à envisager. Ce recueil d'articles groupe autour de six thèmes un certain nombre d'études récentes relatives à la situation sociale féminine.

À la lecture, on s'étonne de ne pas y voir la synthèse sur la recherche féministe que le titre semblait annoncer. Mise à part l'introduction, deux articles seulement, parmi plus d'une vingtaine, font effectivement le point sur la question dans leur domaine : le texte de MURA sur les femmes et les mathématiques, et celui de STOPPARD qui compare les théories interprétant la dépression chez les femmes. Les autres textes passent à côté, apparemment. Pourquoi n'a-t-on pas saisi l'occasion d'élaborer une telle synthèse ? Dans les secteurs de recherche présentés, plusieurs sinon tous pouvaient se prêter à cet exercice, particulièrement l'éducation, le travail, la santé et le pouvoir. Selon Marguerite ANDERSEN, l'abondance et la richesse des travaux expliquent la difficulté de dresser un bilan. Peut-être le problème tient-il davantage à la jeunesse du champ et à un certain éclatement des préoccupations. Malgré tout, les perspectives qu'on nous laisse entrevoir sont nombreuses et variées.

L'introduction de ANDERSEN sur le développement de la recherche féministe au Canada donne une excellente vue de la progression, divisée en trois périodes. La première, de la fin des années 1960 aux premières années de 1970, est celle de l'effervescence et de l'exaltation quant au voile soulevé sur l'oppression des femmes. Ce sont les moments émouvants et puissants des ateliers de conscientisation, du féminisme des compagnes d'armes, des premières rationalisations de l'oppression, et de l'exploration des multiples possibilités de l'interprétation et de l'analyse féministes. La seconde période se caractérise par un cheminement plus collectif de la pensée et de l'action sur le plan de l'organisation : les liens entre féministes de diverses universités se multiplient, on assiste à la formation de l'ICREF, des réseaux spontanés s'étendent, l'isolement des chercheuses diminue, les études augmentent les connaissances générales sur les femmes comme catégorie distincte et